

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE

La SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE, créée en 1883 à Amsterdam, est une association sans but lucratif, apolitique et de confession neutre.

Elle est reconnue d'utilité publique aux Pays-Bas en janvier 2014. (Statut ANBI)

Le but de cette association est de secourir les Français en grande difficulté résidant aux Pays-Bas. La SFB essaie d'apporter aide et réconfort, également un soutien moral non négligeable.

FONCTIONNEMENT DE LA SFB

Tous les dossiers traités par la SFB lui sont transmis par le service social du Consulat Général de France à Amsterdam.

Les Français en difficulté ne saisissent pas directement la SFB car ils s'adressent d'abord au service social du Consulat Général qui instruit les dossiers.

1 nouveau dossier a été reçu en 2016, plusieurs dossiers ouverts les années précédentes ont été suivis.

La communication avec le service social du Consulat se fait au moins tous les quinze jours. La Présidente de la SFB téléphone aux personnes du service social pour parler des dossiers en cours et leur demander s'il y a de nouveaux cas.

La Présidente transmet par courriel les demandes présentées par le Consulat Général aux membres du bureau de la SFB, mais certains dossiers peuvent ne pas être traités par tous les membres en raison de l'urgence.

TYPES D'AIDES

DONS EN ARGENT: fourchette de 75 à 1 000 euros maximum.

Exemple: 100 euros pour un retour en France et 2 800 euros pour une personne avec deux enfants mineurs se trouvant à la rue pour loyers impayés (4 mois de loyer).

COLIS ALIMENTAIRES: 30 colis alimentaires ont été distribués aux Français nécessiteux connus de la SFB grâce à la collecte, appuyée par le Consulat général de France, au Lycée Français des Pays-Bas à La Haye (Vincent van Gogh) et grâce à la générosité de parents d'élèves.

En ce qui concerne les colis alimentaires, la SFB entend renouveler l'opération de collecte chaque année.

Une dizaine de colis comprenant des vêtements pour enfants et des objets divers ont été distribués dans tous le Pays-Bas aux familles nécessiteuses, grâce à la générosité de nos compatriotes de La Haye et d'Amsterdam.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES: La SFB accompagne les personnes en difficulté dans leurs démarches administratives auprès des organismes suivants: assurance maladie, UWV, service social concernant le surendettement.

COMMUNICATION POUR SENSIBILISER LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Participation annuelle à La Kermesse Francophone de La Haye où les membres du bureau de la SFB tiennent chaque année un stand d'objets divers afin de mieux faire connaître l'association.

Présence, selon leur disponibilité, des membres du bureau aux cocktails organisés par la CCI

à Amsterdam (Chambre de Commerce et d'Industrie Pays-Bas-France).

STATUT ANBI (reconnaissance d'utilité publique aux Pays-Bas):

La reconnaissance d'utilité publique aux Pays-Bas (statut ANBI) a été obtenue à l'automne 2013 avec l'aide bénévole d'une avocate.

Cette reconnaissance a été prolongée pour l'année 2014 après une nouvelle intervention auprès de l'administration néerlandaise. Dans le cadre du statut ANBI, le site internet de la SFB a fait l'objet d'améliorations, de modernisation dans son contenu et dans sa présentation, il est bilingue et régulièrement actualisé. Il comporte une nouvelle rubrique : «Nous recherchons» où sont indiqués les besoins de l'association: recherche de bénévoles pour le tri de vêtements, d'un frigidaire pour une famille en difficulté, etc.